

**LE 4 JUIN 2018**

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE**

Assemblée ordinaire du conseil municipal de Hatley, tenue au 2100, route 143, Hatley (Québec), lundi le 4 juin 2018 à 19 h 30, présidée par M. Denis Ferland, maire et à laquelle assistent les conseillers suivants :

M. Gilles Viens, M. Guy Massicotte, Éric Hammal et les conseillères, Mme Hélène Daneau, Mme Chantal Montminy et Mme Lucie Masse.

M. André Martel, directeur général et secrétaire-trésorier, est présent.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre l'assemblée devant 10 citoyens.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Le point divers reste ouvert.

**ORDRE DU JOUR**  
De l'assemblée du 4 juin 2018

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

4.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 mai 2018

**4. CORRESPONDANCE**

6.1 Correspondance générale

**5. ADMINISTRATION**

5.1 Licence pour mobile d'Infotech

5.2 Achat d'un iPad 900

**6. TRANSPORT – VOIRIE**

6.1 Travaux au centre communautaire et sur la rue Main

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

7.1 Aucun

**8. URBANISME**

8.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en mai 2018

8.2 Constat d'infraction – propriétaire situé au 821, chemin Taylor

**9. HYGIÈNE DU MILIEU**

9.1 Aucun

**10. LOISIRS et CULTURE**

10.1 Aucun

**11. FINANCES**

11.1 Rapport de délégation de compétence

11.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer

11.3 Dépôt de l'état de fonctionnement au 31 mai 2018

**Résolution  
2018-092**

**12. DIVERS**  
14.1 Ajout

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**  
**Adopté à l'unanimité.**

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 7 mai 2018**

**Résolution  
2018-093**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 7 mai 2018 soit adopté tel quel.

**Adopté à l'unanimité.**

**4 CORRESPONDANCE**

**4.1 Correspondance générale**

Le directeur général dépose un bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

**5 ADMINISTRATION**

**5.1 Licence pour mobile d'Infotech**

**Résolution  
2018-094**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu d'autoriser le directeur général de procéder à l'achat de la licence pour l'application *SYGEM Permis Mobile* sur iPad afin de permettre à l'inspecteur en bâtiment et en environnement de récolter directement sur le terrain l'information pertinente et de transférer sur le réseau municipal à son arrivée l'information colligée. Le coût de la licence est de 750 \$, plus taxes auprès du fournisseur Infotech.

**Adopté à l'unanimité.**

**5.2 Achat d'un iPad**

**Résolution  
2018-095**

Il est proposé par la conseillère Hélène Daneau, et résolu d'autoriser l'achat d'un iPad auprès de Bureau en Gros pour un montant de 690 \$, plus taxes.

**Adopté à l'unanimité.**

**6 TRANSPORT – VOIRIE**

**6.1 Travaux au centre communautaire et sur la rue Main**

**Résolution  
2018-096**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu d'autoriser le directeur général d'aller en appel d'offres afin de faire exécuter des travaux de resurfaçage sur une longueur de 300 mètres sur la rue Main et de 280 mètres sur le chemin du centre communautaire.

**Adopté à l'unanimité.**

**7 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**7.1 Aucun**

**8 URBANISME**

**8.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période se terminant en mai 2018**

Le directeur général dépose le rapport cumulatif des émissions de permis pour la période terminant en mai 2018. Pour la période visée, 1 permis de construction pour un montant de 50 000 \$ et 7 permis de rénovation/modification pour un montant de 84 400 \$. Dans la catégorie garage et piscine, 4 permis ont été délivrés pour une valeur de 285 000 \$. Dans la catégorie diverse, 12 permis ont été délivrés.

## **8.2 Constat d'infraction – propriétaire situé au 821, chemin Taylor**

**Considérant** que des travaux d'abattage ont été effectués sur l'immeuble sis au 821, chemin Taylor sur une superficie de 6 750 mètres carrés ;

**Considérant** que le propriétaire a effectué ou fait effectuer ces travaux sans avoir obtenu, au préalable les autorisations requises ;

**Considérant** que l'article 6.1.1 du Règlement sur les permis et certificats de la municipalité stipule que toute personne désirant procéder à l'abattage d'arbres doit, au préalable obtenir un certificat d'autorisation à cet effet ;

**Considérant** que l'article 2.2 de ce règlement stipule que toute personne qui agit en contravention dudit règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 500 \$, plus les frais, pour une personne physique ;

**Considérant** que les travaux d'abattage d'arbres qui ont été effectués contreviennent aux dispositions du Règlement de zonage :

**Considérant** que selon l'article 2.2 du règlement de zonage, le montant des amendes en matière d'abattage d'arbres doit être déterminé selon l'article 233.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

**Considérant** que l'article 233.1 de la L.A.U. stipule que l'abattage d'arbres sur une superficie inférieure à un hectare est sanctionné par une amende d'un montant minimale de 500 \$ auquel s'ajoute un montant minimal de 100 \$ et maximal de 200 \$ par arbre abattu illégalement, jusqu'à concurrence de 5000 \$ ;

**Considérant** que M. Émilio Lembo, ingénieur forestier, a établi que le nombre d'arbres abattus illégalement est de plus de 50 ;

**Considérant** que l'article 4.16.8.2 du Règlement de zonage stipule que tout arbre abattu illégalement doit être remplacé par un arbre d'au moins 5cm de diamètre ;

### **Résolution 2018-097**

Il est proposé par la conseillère Lucie Masse, appuyé par le conseiller Éric Hammal et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent ;

**D'autoriser** l'émission de constats d'infraction pour les infractions commises au 821, chemin Taylor ;

**D'exiger** le remplacement des arbres abattus illégalement ;

**De mandater** la firme d'avocats Monty Sylvestre pour la préparation desdits constats d'infraction ainsi que des préavis de demande d'ordonnance afin d'enjoindre le propriétaire de procéder au remplacement des arbres abattus illégalement.

**Adopté à l'unanimité.**

## **9 HYGIÈNE DU MILIEU**

### **9.1 Aucun**

## **10 LOISIR ET CULTURE**

### **10.1 Aucun**

## 11 FINANCE

### 11.1 Rapport de délégation de compétence

En conformité avec le règlement 2007-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorisant une délégation de compétence, le directeur général dépose son rapport sur les dépenses qu'il a autorisées pour un montant de 2 495,45 \$.

### 11.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer

**Considérant** que le directeur général dépose une liste des chèques émis depuis le 1<sup>er</sup> mai 2018;

#### Résolution 2018-098

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu ;

De ratifier le paiement des salaires des employés pour le mois de mai 2018 du chèque 4291 au chèque 4314 pour un montant de 16 308,96 \$;

De ratifier le paiement des dépenses du chèque numéro 7999 au chèque 8057 pour un montant de 168 576,07 \$

Numéro Chèque	Fournisseur	Description de l'achat	Montant
7999	FOURNISSEURS AUTRES	Erreur de nom	0,00 \$
8000	FOURNISSEURS AUTRES	Erreur de nom	0,00 \$
8001	CINDY BRETON	Remboursement couches lavables	147,13 \$
8002	LISE BOYER	Remboursement bibliothèque	10,00 \$
8003	BELL CANADA	Appel sans frais	13,91 \$
8004	BELL MOBILITÉ	Cellulaire de voirie	65,38 \$
8005	LUCIE MASSE	Frais de déplacement	25,34 \$
8006	MINISTRE DES FINANCES	Demande certificat d'autorisation	664,00 \$
8007	JUSTIN DOYLE	Frais de déplacement, botte et abri	384,56 \$
8008	HYDRO QUÉBEC	Hôtel de ville, centre et rue Meadow	1 424,18 \$
8009	MYRIAM FRÉCHETTE	1 <sup>er</sup> versement entretien paysagé	1 000,00 \$
8010	SUZANNE CÔTÉ	Comité du patrimoine naturel	30,00 \$
8011	DION YANNICK	Remboursement de vignette	35,00 \$
8012	MRC MEMPHREMAGOG	Maintien d'inventaire	789,00 \$
8013	EXCAVATIONS ROGER	Service d'excavation	482,89 \$
8014	LES SERVICES EXP INC.	Honoraires rapports des réservoirs	530,32 \$
8015	DREW, LESTER	Contrat d'entretien de pelouses	1 950,00 \$
8016	CLUB DE CONSERVATION	Aide financière	500,00 \$
8017	LES POMPES R. FONTAINE	Appel de service rue des Érables	1 058,09 \$
8018	BELL CANADA	Bell Hôtel de ville	475,41 \$
8019	DULAC HÉLÈNE	Comité du patrimoine naturel	30,00 \$
8020	FONDS D'INFORMATION	Frais avis de mutation	8,00 \$
8021	INFORMATIQUE ORFORD	Matériel informatique	106,92 \$
8022	RAYMOND CHABOT GRANT	Vérification et rapport Recyc-Québec	5 863,74 \$
8023	CHEM ACTION INC.	Achat de pièces de rechange	594,42 \$
8024	LOCATION COATICOOK	Location de balai et brosse à trottoir	115,64 \$
8025	SANI-ESTRIE INC.	Récupération mai - contrat municipal	2 765,08 \$
8026	NEOPOST CANADA LTÉE	Achat de timbres pour la machine	1 000,00 \$
8027	MARCHE GUY PATRY	Achat pour l'hôtel de ville	100,36 \$
8028	BRISSON CLAUDE	Comité du patrimoine naturel	30,00 \$
8029	MICHEL LEBLANC	Trappage de castor	444,00 \$
8030	XPLORNET	Service Internet	91,97 \$

8031	LES TRANSPORTS STANLEY	Service de cueillettes déchets et	3 753,77 \$
8032	CHERBOURG SANITAIRE &	Produits ménager	297,05 \$
8033	CENTRE DE PEINTURE	Achat de peinture pour travaux	359,65 \$
8034	HUOT	Achat d'asphalte	304,36 \$
8035	DISTRIBUTION MICHEL	Vêtements pour employés	133,07 \$
8036	MASSE LUCIE	Rapport de dépenses	35,33 \$
8037	MULTI ROUTES INC.	Achat de produits d'épandage pour	4 863,44 \$
8038	COLE-PARMER CANADA INC.	Achat d'un appareil de détection	155,20 \$
8039	BUREAU EN GROS	Achat de matériel bureautique	228,07 \$
8040	ANDRÉ MARTEL	Rapport de dépenses	77,76 \$
8041	ANGELE VIENS	Remboursement camp de jour	160,00 \$
8042	GARAGE J-F CLICHE INC	Service mécanique sur camion	772,69 \$
8043	LAURENCE GALVIN-	Réparation outils de ménage	918,00 \$
8044	MRC DE COATICOOK	Évènement à Ottawa pour les élus	289,40 \$
8045	EPB ENTREPOT DE	Cartouche d'encre	183,96 \$
8046	LES ENTREPRISES BRETON	Balayage de rue	5 949,39 \$
8047	CONSTRUCTION	Service de nivelage	11 852,77 \$
8048	VIVACO	Matériel pour ménage	111,39 \$
8049	B.R. HARLEY	Achat d'une poignée	7,99 \$
8050	PUROLATOR	Service de courrier	18,39 \$
8051	LÉVEILLÉE & TANGUAY	Enlèvement des pompes	1 461,91 \$
8052	A.J.R. Inc.	Climatisation de la salle du conseil	10 083,31 \$
8053	ARBOREX	Formation sur les jeunes arbres	275,94 \$
8054	MINISTERE DES FINANCES	Services de la Sûreté du Québec	93 708,00 \$
8055	MINISTRE DU REVENU DU	REMISES DE L'EMPLOYEUR	7 896,98 \$
8056	RECEVEUR GENERAL DU	REMISES DE L'EMPLOYEUR	3 204,90 \$
8057	GROUPE FINANCIER	REMISES DE L'EMPLOYEUR	738,01 \$

---

168 576,07 \$

**Adopté à l'unanimité.**

### **11.3 Dépôt de l'état de fonctionnement préliminaire au 31 mai 2018**

Le directeur général dépose l'état de fonctionnement au 31 mai 2018.

## **12 DIVERS**

### **12.1 Aucun**

## **13 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une citoyenne demande qui va entretenir le terrain de l'ancien dépanneur maintenant que la bâtisse a été démolie. Le maire précise que c'est maintenant la municipalité qui va entretenir et embellir le site.

Un citoyen demande pourquoi l'inspecteur est allé installer un écriteau pour l'arrêt des travaux chez lui se demandant si une lettre recommandée n'aurait pas été suffisante. M. Ferland mentionne que l'inspecteur connaît la procédure et qu'il a sûrement fait cela selon les règles. Le citoyen demande des informations concernant son dossier personnel actuellement en litige avec la municipalité, mais le maire l'invite plutôt à discuter en privé après l'assemblée.

Un citoyen demande si les réservoirs d'essence à l'ancien dépanneur sont vides et qui a installé les cadenas sur les réservoirs. Le maire mentionne qu'il reste des résidus d'essence, mais que le site appartient à Revenu Québec et que la municipalité a suffisamment investi pour ce site et que les discussions se poursuivent entre le ministère du Revenu et de

l'Environnement. Le citoyen présume que la responsabilité de la municipalité est engagée suite à l'installation des cadenas sur les réservoirs.

Un citoyen mentionne que suite aux rencontres avec des représentants du ministère de l'Environnement pour la réfection de leur réseau d'égout dans leur secteur, ceux-ci ont mentionnés que le fait d'élargir le pont à North Hatley, qui crée une restriction et avec la dénivellation jusqu'au barrage, cela aiderait les résidents de leur secteur en abaissant la cote de la ligne des hautes eaux. Le maire précise que cette discussion a déjà eu lieu au C.A. de la Régie du Parc et qu'il compte bien remettre ce sujet à l'ordre du jour lors d'une rencontre subséquente, tout en étant conscient que le pont est de la responsabilité du ministère des Transports et que la route est sous la juridiction de North Hatley. Malgré l'étude de la ligne botanique pour déterminer la ligne des hautes eaux qui a été octroyé à la firme RAPPEL en collaboration avec Bleu Massawippi, la municipalité compte bien faire évoluer le dossier pour profiter des travaux à venir sur le pont à North Hatley, pour tenter réduire la restriction occasionnée par la structure du pont.

Un citoyen mentionne que le site de la Régie du Parc n'est pas à jour et que l'information pour les dates et les heures des tenues des assemblées n'est pas accessible. Le suivi va être fait avec la Régie, indique le maire.

Un résident de la rue des Peupliers s'inquiète de la vente d'une résidence sur sa rue pour qu'elle devienne un lieu de location à court terme avec tous les impacts que cela peut entraîner. Le maire mentionne qu'il y a toujours le règlement sur les nuisances qui peut être appliqué en cas de problème, mais que pour l'instant il n'y a pas de règlement qui interdit ce genre d'activité. Si une problématique survient, les citoyens du secteur peuvent toujours déposer une demande écrite sous forme de pétition, nous demandant d'encadrer la location à court terme, mais que pour l'instant un tel règlement n'est pas justifié.

Un citoyen dépose des photos du pont à North Hatley au maire lui expliquant la problématique qu'il perçoit et le maire précise que nous avons déjà discuté de cet aspect plus tôt.

#### **14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée par le conseiller Éric Hammal, il est 20 h 00

---

Denis Ferland  
Maire

---

André Martel  
Directeur général/secrétaire-trésorier